

Les demoiselles de magasin à Paris

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **25 (1887)**

Heft 22

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-189818>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR
 2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

LES COURSES DE TAUREAUX

à Genève.

Les courses de taureaux qui auront lieu à Genève pendant le Tir Fédéral ont soulevé, ensuite de l'idée fautive qu'on s'en est faite, de nombreuses récriminations et une polémique assez vive dans la presse suisse.

Nous ne comprenons pas comment on a pu croire un instant que des courses de taureaux, telles qu'elles se pratiquent en Espagne ou dans le midi de la France, puissent être tolérées dans la ville de Calvin.

Donnez un coup d'œil dans l'arène de Madrid, par exemple :

On ouvre la porte du toril, un taureau s'élançe ; on lui plante dans le cou une cocarde aux couleurs de son propriétaire ; il veut la secouer, s'élançe, puis s'arrête effaré devant ce peuple, ces quinze mille spectateurs, ce grand cirque envahi, cette aveuglante lumière. Il ressemble vaguement, le pauvre animal, à un condamné qu'on va exécuter tout à l'heure. Il a faim, on l'a tenu dans l'ombre sans lui rien jeter depuis bien des heures.

Il est furieux et fou ; il baisse son front puissant, court, effrayant, sur l'adversaire, enfonce ses cornes dans le poitrail des chevaux, poursuit les toréadors, écume, menace, roule autour de lui des yeux égarés, laisse pendre sur ses fanons une bave sanglante, et brave, — formidable, — toute cette cuadrilla acharnée contre lui. On est bien vite du parti du taureau. Cette lourde bête, exaspérée, vous touche. On trouve lâches et méchants ceux qui l'attaquent et le déchirent. Le taureau saigne, il se débat, il se défend, il combat. Il fouille, effaré, les entrailles des chevaux ; il se tourne et se retourne (comme sous des piqûres de taon) sous les blessures des hommes. Le picador, d'un coup de lance, le fait reculer quelquefois. Le banderillero, lui posant adroitement en face les deux banderillas dans le cou, l'enrage et le torture ; puis le matador lui plonge une épée dans le cœur ; il tombe, il s'affaisse, masse lourde ; il râle, le sang lui jaillit par les naseaux, le flot rouge salit ses fanons, ruisselle par sa robe fauve ou brune, imprègne le sable du cirque ; et, jusqu'à la dernière palpitation, l'animal résiste, lutte, brave ses ennemis et se défend.

Et les chevaux ? Pauvres bêtes sacrifiées au plaisir, à la joie brutale de la foule ! Les yeux bandés, ils galoppent sous l'éperon du picador. On les mène dans l'arène comme on les mènerait au boucher.

Le taureau les troue ; leur enfonce avec rage ses cornes dans le ventre. Ils tombent ; et s'ils ne sont point morts, les longs bâtons des chulos les forcent à se remettre debout, à fournir une passe encore. jusqu'à ce que le taureau lui donne le coup de grâce...

L'aspect de la foule n'est pas moins étonnant ; ce sont des cris, des interruptions, une joyeuse rauque, des injures, des sifflements, des trépignements, des bravos, des appels stridents, des jurons suivant les péripéties du combat. A chaque blessure une clameur, à chaque flot de sang un frémissement joyeux !...

Nous n'avons pas besoin d'affirmer que jamais tel spectacle ne souillera notre sol. Ce que nous verrons à Genève, ce sont des courses semblables à celles qui ont eu un si grand succès lors des fêtes données à Paris en faveur des inondés du midi : Pas une écorchure, pas une égratignure. La corne du bœuf n'y a fait de mal à personne, au contraire, elle a fait beaucoup de bien aux inondés, pour lesquels elle s'est changée en corne d'abondance.

Si le but n'est pas le même à Genève, les courses n'en seront pas moins pacifiques. Qu'on se rassure donc.

LES DEMOISELLES DE MAGASIN

à Paris.

Quelques journaux de Paris se sont occupés dernièrement du sort de ces pauvres jeunes filles dans les grands magasins du *Louvre*, au *Bon-Marché*, au *Printemps*, etc., qui sont obligées de se tenir debout toute la journée dans une atmosphère viciée.

Voici ce que dit à ce propos M. F. Sarcey :

Ces jeunes filles préposées à la vente n'ont pas le droit de s'asseoir jamais, et, pour qu'elles ne violent pas cette défense, on a pris soin d'enlever toute espèce de siège de l'endroit où elles se tiennent d'ordinaire.

Savez-vous un supplice comparable à celui de demeurer toute la journée debout, sur ses jambes, sans pouvoir prendre et goûter un moment de repos ? Il n'y a rien de plus fatigant, rien de plus antihygiénique. La station verticale trop prolongée a des inconvénients pour tout le monde. Combien plus en a-t-elle pour les jeunes filles, qui sont faibles de nature, et que des circonstances particulières rendent de temps à autre plus accessibles aux énervements ?

Et à quoi cela sert-il qu'elles restent debout, alors

qu'elles n'ont pas à répondre ou à servir une cliente ? Et les moments où elles n'ont pas à répondre sont bien rares, hélas !... Savez-vous ce qui tue ces pauvres filles ? C'est la femme. Non pas la ménagère qui vient faire ses achats et les a achevés en un tour de main, mais la flâneuse, qui vient se promener, voir des étoffes nouvelles, se renseigner sur les modes et les prix, et, pour me servir du terme consacré, fait ses deux heures au *Louvre*, au *Bon-Marché*, au *Printemps*, ou ailleurs. C'est elle qui fait déployer, tourner et retourner les marchandises, avec l'intention parfaitement arrêtée de ne rien acheter ; c'est elle qui s'en va après avoir fait travailler et causer la demoiselle de comptoir durant une heure, et lui dit d'un air détaché qu'elle réfléchira, qu'elle demandera conseil à son mari. Voilà la femme qui fait mourir l'employée à petit feu.

La promeneuse, elle, ne sent aucune fatigue. Après avoir examiné curieusement tous ces déballages, elle s'en va au buffet, se reconforte d'un petit gâteau, d'un verre de bordeaux, entre à la bibliothèque, où elle écrit sa correspondance, et, rafraîchie, reposée, s'achemine à un autre rayon où elle recommence la même plaisanterie.

L'employée, elle, a perdu une heure, elle est agacée, énervée, et pour comble de malheur, voilà qu'une autre femme du même acabit se présente, et il faut lui sourire...!

Elle lui fait risette, et la voudrait voir à tous les diables. Car c'est une *râleuse*. — Une *râleuse*, le terme n'est-il pas bien significatif ? Il n'est rien au monde de plus pénible et qui paraisse plus long que se trouver près d'un agonisant qui râle. La *râleuse* est celle qui marchande sans avoir l'intention d'acheter. Et souvent, elles se mettent à deux pour cette besogne. Que de fois une bourgeoise, allant voir une amie après déjeuner, les deux dames font partie d'aller passer l'après-midi au *Louvre* ! C'est un spectacle si amusant, et il coûte si peu !

Voyez-vous une malheureuse demoiselle de magasin qui aura été la proie de deux, de trois, de quatre *râleuses* à la suite. Il est clair qu'à la troisième il lui prend des envies de mordre ; il faut qu'elle dissimule sa rage sous l'aimable sourire qui est de commande dans son état. Il y a de quoi devenir folle !

C'est qu'à l'ennui d'avoir été rasée ou râlée, comme on voudra, se joint le chagrin d'avoir perdu sa journée. Les appointements fixes sont très faibles ; il n'y a de sérieux que la *quelte*. On appelle de ce nom la commission allouée aux vendeurs et aux vendeuses sur les affaires qu'ils font personnellement.

La vendeuse n'a donc pas ce jour-là gagné un salaire en rapport avec la peine qu'elle a dû se donner. Elle sort du magasin harassée, découragée, furieuse, et le lendemain il faut qu'elle recommence.

Aussi voyez-les, toutes ces pauvres jeunes filles ; elles sont pâles, anémiques ; et si elles ne trouvent pas une situation pour sortir de là, beaucoup s'étiolent et meurent au bout de quelques années. »

Un syndic omnipotent.

En 1847, les autorités communales de V^{***} n'avaient pas encore pu se payer le luxe d'une salle de délibérations. La municipalité tenait ses séances dans la salle d'école, située au 1^{er} étage d'une vieille masure, construite il y a deux siècles.

Le régent, qui travaillait auprès de son poêle bien chauffé, et à qui on n'osait pas dire : « Allez-vous en », vu qu'il était chez lui, assistait parfois involontairement aux séances municipales. Seulement il n'avait pas voix délibérative et ne pouvait pas voter des deux mains, comme les députés des petits cantons, à l'ancienne Diète.

Un soir, il sagissait d'une chose très importante pour la commune ; tous les municipaux avaient parlé, qui en français, qui en patois, souvent deux à la fois. Le syndic, voulant aussi apporter dans la discussion son contingent de lumières, se lève ; mais au moment où il veut parler, le vice-président, qui n'avait pas les mêmes idées que son chef de file, l'apostrophe vivement en lui disant : « *Caise tè, syndico, te n'as rein à derè.* »

Le syndic se rassied, prend sa tête entre ses deux grosses mains, puis après un instant : « Puisque je n'ai rien à dire ici, je lève la séance. » Il quitte alors la salle d'un pas majestueux et sans saluer.

La discussion continue.

L. R. D.

On second mariadzo.

Djan à la Gritte, qu'étai vévo, s'étai remariâ, que l'avai dza cinquante-cinq ans, avoué 'na véva qu'ein avai quasi atant. Lo dzo que furont po cein à l'église dè Mordze, front lo repé dè noce à l'hotet dào Port et l'alliront ein après bâirè on verro à St-Surpi, iò fâ tant galé su la galéri dè la pinte, et lâi furont tota la noce, que l'étoit bin 'na dizanna.

— Qu'est-te cein que totès clliâo dzeins avoué lào z'hailions dè coumenion, se fe à son vesin on pâysan que lè ve passâ tandique l'einvouâvè lè rebats su sa courtena ?

— L'est onna noce, pardié, repond l'autro.

— Coumeint, onna noce ! et iò sont lè z'épâo, kâ n'ia rein què dâi vilhio ?

— Oh bin ! repond lo vesin, cein vâo ètrè on *res-semelladzo*.

L'impossiblo.

On dzouveno luron, qu'avai prâo bin, mâ que n'avai pequa ni père, ni mère, étai tant rupian que l'arâi tot medzi cein que possédâvè se la Justice dè pé ne lâi avai pas nonmâ on tiurateur po lâi teni sa borsa. Cé tiurateur ne lâi baillivè dè l'ardzeint què tsau pou, kâ lo gaillâ n'étâi pas fotu dè lo gardâ dein son bosson, et l'étâi à tot momeint à râocanâ oquiè po poâi allâ âo cabaret.

— Ah, ça ! lâi fe on dzo son tuteu, que trovâvè que vegnâi trào soveint à l'impietta, te n'és portant pas résenablio et te n'as rein dè vergogne, ne pâo-tou don pas tsandzi ?

— Que volliâi-vo que tsandzéyo, repond lo lulu, vo ne mè bailli jamé què dè la mounia.